



Laboratoire BIO-VSM LAB

7, rue Konrad Adenauer
77600 BUSSY ST GEORGES

Téléphone : 01.64.77.21.21

Télécopie : 01.64.77.21.57

DOSSIER ADMINISTRATIF A CONSTITUER EN VUE D'UNE IAC

Vous allez bientôt bénéficier d'une assistance médicale à la procréation, pour nous aider au mieux à la constitution de votre dossier vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents à fournir au Laboratoire.

Ce dossier contient :

- ✓ Le guide pratique sur les inséminations intra-utérines, (P1-ENR01)
- ✓ La liste récapitulative des documents à fournir, (voir ci-dessous)
- ✓ La demande d'assistance médicale à la procréation, (P1-ENR03)
- ✓ Le consentement à l'insémination (P1-ENR06) (**A fournir le jour de l'insémination et à chaque tentative**)

L'ensemble des documents du dossier administratif est à déposer au laboratoire

au plus tard un mois avant la première tentative d'insémination.

- Spermogramme, spermoculture de moins de 6 mois, test de migration (obligatoirement effectué au laboratoire BIOVSM LAB).
- Sérologies, HIV, HCV, AGHBS, ACHBS, ACHBC, BW, de moins de 3 mois pour les 2 membres du couple.
- Certificat de mariage ou attestation sur l'honneur de vie commune
- Une photocopie de la pièce d'identité pour les 2 membres du couple.
- Le consentement préalable à l'AMP (P1-ENR03)
- Avoir assisté à la réunion d'information proposée par le biologiste (prendre le rendez-vous auprès du secrétariat)

